



COMMUNIQUE DE PRESSE

LE SECTEUR REAFFIRME

Paris, le 23 juin 2014

Les co-signataires prennent acte avec satisfaction de la réaffirmation claire par la ministre des affaires sociales et de la santé de la politique de secteur comme base de l'organisation des soins en psychiatrie et de promotion de la santé mentale, à l'occasion de la présentation des orientations du projet de loi santé le 19 juin dernier.

Sa volonté d'inscrire le secteur dans la loi, et par voie de conséquence, de ne pas cantonner la psychiatrie au domaine des soins sans consentement prend la mesure des enjeux dont les cosignataires avaient souligné l'importance dans un récent communiqué. Enfin, dédier un volet spécifique à la santé mentale dans le cadre d'une nouvelle organisation des soins et de la prévention va dans le bon sens et témoigne d'une réelle prise en compte de notre discipline. Les cosignataires sauront prendre la part qui leur revient pour la concrétisation de ces orientations.

Claude FINKELSTEIN, Présidente de la Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie
Philippe CHARRIER, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapé psychiques

Gérard VINCENT, Délégué Général de la Fédération Hospitalière de France

Yves-Jean DUPUIS, Directeur Général de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne Privés non lucratifs

Christian MÜLLER, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME de CHS